



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ., c. F-2.1) :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour les années 2027, 2028 et 2029 a été est déposé au bureau de la greffière-trésorière, en date du 11 septembre 2026;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau municipal situé au 769, route Principale, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipalité* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2027 et doit :

- a) Être faite sur le formulaire « *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière* » disponible aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et sur son site Internet : <https://mrcvs.ca/municipalites/evaluation-fonciere/>
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement numéro 262 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- c) Être déposée au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion ou envoyé par courriel recommandé.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 15 septembre 2026.

Jessica Mc Kerzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière